

60 ANS À TAUX PLEIN J'Y TIENS !



Rien n'est joué !

Le matraquage médiatique du gouvernement, du Medef et de ceux qui servent leurs intérêts n'abuse personne : sondage après sondage, la majorité des Français refuse tout recul de l'âge d'ouverture du droit à retraite au-delà de 60 ans.

Personne ne peut ignorer cette exigence, des partis politiques jusqu'aux congressistes de la CFDT.

Ingénieurs, cadres, techniciens, agents de maîtrise, nous refusons catégoriquement tout recul de l'âge d'ouverture du droit à retraite : il est possible d'apporter de nouvelles ressources au financement des retraites !

**Le 24 juin
sera une journée décisive pour
l'avenir de nos retraites**

Les solutions

Un droit à la retraite ouvert dès 60 ans : un droit ne crée pas d'obligation

Tout au long de notre carrière, ingénieurs, cadres, techniciens, sous la pression d'une obligation de résultats quasi permanente, nous ne comptons plus notre temps de travail hebdomadaire ou annuel... jusqu'à l'épuisement psychique voire au suicide. Ceux d'entre nous qui ont été exclus de l'entreprise, à partir de 55 ou 57 ans, ne veulent pas d'un recul de l'âge d'ouverture du droit à retraite qui prolongerait d'autant un chômage de fin de carrière peu ou pas indemnisé. Nous devons avoir la possibilité de partir dès 60 ans avec une pension de retraite représentant au moins 75 % de notre rémunération toutes primes comprises dans le privé comme dans le public.

Ce droit doit être acquis sans autre condition qu'une carrière complète

Une carrière devra être reconnue « complète », si avant 60 ans elle ne comporte que des périodes d'études ou de formation, d'activité, d'inactivité forcée (chômage, invalidité, etc.) ou justifiée par des nécessités familiales (congé parental d'éducation, d'accompagnement de personne en fin de vie, etc.). En cas de carrière incomplète du fait d'un choix délibéré du salarié, celui-ci devra soit reculer l'âge de son départ en retraite, soit accepter une minoration du montant de sa pension.

En dehors de tout rachat, pour l'ensemble des salariés déjà en activité et pour les générations à venir, la validation des années d'étude est indispensable

Les employeurs et le développement économique du pays exigent un haut niveau de formation initiale : les études supérieures deviennent un préalable nécessaire à toute insertion professionnelle. Le plus souvent non rémunérées elles constituent pourtant un réel travail qui doit être reconnu comme tel pour la constitution des droits à retraite. La validation des années d'étude est une mesure de justice sociale, mais aussi d'efficacité économique. Les jeunes ne doivent pas être contraints de choisir entre faire des études et partir en retraite à 60 ans.

Apporter les ressources financières supplémentaires nécessaires

Le Conseil d'Orientation des Retraites les a évaluées dans son premier rapport à un maximum de huit points de produit intérieur brut (PIB).

Pour dégager ces huit points sur 40 ans, il suffit :

- de supprimer les exonérations de cotisations sociales patronales - à ce jour 1,5 % du PIB - tout en modulant le taux de ces cotisations en fonction de la part des salaires dans la valeur ajoutée des entreprises, de façon à les encourager en matière d'emploi et de rémunération ;
- d'assujettir au taux moyen de la cotisation dite « patronale » (15 %) pour les retraites les revenus financiers des entreprises (260 milliards d'euros en 2008, selon les Comptes de la Nation). Ce qui rapporterait près de 2 points de PIB supplémentaires ;
- enfin, d'augmenter progressivement les cotisations sur les salaires de 0,30 %, au plus, chaque année à compter de 2011 et jusqu'en 2050 (0,18 % pour la part dite patronale ; 0,12 % pour la part salariale, soit 36 euros de cotisation annuelle supplémentaire pour un salaire annuel brut de 30 000 euros) afin d'obtenir les 4 à 5 points de PIB restant.

UNION GÉNÉRALE DES INGÉNIEURS, CADRES ET TECHNICIENS DE LA CGT

263 rue de Paris - Case 408 - 93516 Montreuil Cedex

Tél. : 01 48 18 81 25 - Fax : 01 48 51 64 57

E-MAIL : ugict@cgt.fr - INTERNET : www.ugict.cgt.fr

www.60ansatauxpleinjytiens.com